

## QUELLES SONT LES PIÈCES DEMANDÉES PAR LA MDPH

### Quels sont les documents obligatoires ?

- **Le formulaire de demande** (complété, daté et signé sur la version papier, ou complété et validé dans le téléservice)
- **Le certificat médical de moins de 6 mois**, complété, daté et signé par votre médecin. Ce document explique vos difficultés liées au handicap et vos problèmes de santé.
- **Un justificatif d'identité** de la personne concernée par la demande (consulter la liste des justificatifs d'identité acceptés par la MDPH)
- **Un justificatif de domicile de moins de 6 mois** (consulter la liste des justificatifs de domicile acceptés par la MDPH )
- **Un justificatif d'identité des parents**, si la personne handicapée est mineure. En cas de séparation, les parents doivent transmettre également le **justificatif du mode de garde** (jugement ou attestation sur l'honneur des deux parents).
- **Le jugement en protection juridique**, si la personne handicapée est un majeur protégé (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice, habilitation familiale, mesure d'accompagnement, mandat de protection future).

### VOTRE DEMANDE POURRA ÊTRE REFUSÉE EN L'ABSENCE DE CES DOCUMENTS

**La lisibilité des documents est indispensable  
pour bien évaluer votre demande**

### D'autres documents peuvent être nécessaires pour évaluer votre demande :

- En fonction de votre handicap, des documents médicaux récents peuvent compléter le certificat médical du médecin traitant (audiogramme, bilan ophtalmologique, compte-rendu d'un médecin spécialiste, etc.).
- Voici, ci-après, une liste des documents le plus souvent demandés par la MDPH, pour certaines demandes :

<b>L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)</b>	<b>Pour une première demande :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Le <b>devis</b> (ou la facture) relatif aux frais évoqués dans la demande</li> <li>→ Le <b>bilan</b> initial du professionnel qui assure la prise en charge concernée par la demande d'AEEH</li> <li>→ Les justificatifs de <b>temps partiel ou de cessation d'activité</b> professionnelle des parents</li> </ul>
	<b>Pour un renouvellement :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Les factures acquittées relatives aux frais pris en charge</li> <li>→ Le <b>devis</b> prévisionnel en cas de poursuite de la prise en charge</li> <li>→ Le <b>compte-rendu</b> du professionnel qui assure la prise en charge concernée par la demande d'AEEH</li> <li>→ Les justificatifs de <b>temps partiel ou de cessation d'activité</b> professionnelle des parents</li> </ul>
<b>La prestation de compensation du handicap (PCH)</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Les <b>devis</b> relatifs aux frais ou aménagements évoqués</li> <li>→ Les justificatifs de <b>réduction ou cessation du temps de travail</b> de l'aidant familial</li> </ul>
<b>Les demandes relatives à la vie scolaire</b>	<b>Pour toute demande :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Des <b>éléments scolaires actualisés</b> (GEVASCO) : merci de vous rapprocher de l'école et de l'enseignant référent de secteur</li> </ul>
	<b>A fournir également en fonction de la situation :</b>	
	<b>Première demande</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Un <b>bilan psychométrique chiffré</b> de moins de 2 ans réalisé par le psychologue scolaire ou par le Conseiller d'orientation psychologue (élèves du secondaire)</li> </ul>
	<b>Première scolarisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Un <b>projet de scolarisation</b> à élaborer avec l'équipe enseignante qui accueillera votre enfant</li> </ul>
	<b>Demande de matériel pédagogique adapté</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ L'avis technique d'un professionnel spécialisé (ergothérapeute, orthophoniste)</li> </ul>

<b>L'orientation en établissement ou service médico-social (ESMS)</b>	<b>Pour une première demande :</b>	→ Le projet de vie
	<b>Pour un renouvellement ou changement d'orientation :</b>	→ Le bilan de la prise en charge en ESMS → Pour les enfants : Le souhait du responsable légal